

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Le huit avril deux-mille dix-neuf, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 2 avril 2019.

Etaient présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Thierry OTT, Claudia REICH, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Karine WILLAUER, Angelo PILLERI.

Absents excusés : Serge JORDAN (procuration à Angelo PILLERI), Isabelle THUET (procuration à Nathalie SPECKER), Hervé SCHMITT (procuration à Franck WANNER).

Ordre du jour

1. PV de la séance du 4 février 2019
2. Urbanisme
3. Finances : Comptes de Gestion
Comptes Administratifs
Affectation du Résultat
Vote des 4 taxes
Budget Primitif 2019 Commune
Budget Primitif 2019 Annexe Commune
Subventions
4. Voirie
5. Saint Louis Agglomération
6. Divers

1. PV de la séance du 4 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Cabinet de Maître Guy GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 2 parcelle 41 pour une contenance de 275 m²
Pour un bien situé au 8 rue de la Carrière à WENTZWILLER.

M. Philippe WANNER 9 rue de l'Ecole 68220 WENTZWILLER
Section 14 parcelles 168 & 169 pour une contenance de 2427 m²
Pour des terrains situés rue de l'Ecole à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Guy GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 11 parcelle 386/269 pour une contenance de 689 m²
Pour un bien situé au 10 rue des Vergers à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Arnaud OBRINGER 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 3 parcelle 385/20 pour une contenance de 1545 m²
Pour un terrain situé rue de l'Eglise à WENTZWILLER.

Droits de préemption

Mme REICH Claudia 6 rue des Champs 68220 WENTZWILLER :
Section 2 parcelle 41 pour une contenance de 275 m²

à

M. et Mme JAHN Guillaume 16A rue de Buschwiller 68220 HEGENHEIM.

M. DIETERICH Laurent 38 rue Wimpfeling 68000 COLMAR :
Section 11 parcelle 386/269 pour une contenance de 689 m²

à

M. et Mme BELASSAFRI Driss 17 passage de la Colline 68220 HEGENHEIM.

*M. BOESINGER Pascal 7 rue du Moulin 68220 WENTZWILLER pour moitié
et M. BOESINGER Frédéric 15 rue de Saint-Louis 68220 WENTZWILLER :*
Section 11 parcelle 232 pour une contenance de 389 m²

à

M. et Mme GASSER Gilles 15 rue du 11 Novembre 68220 WENTZWILLER.

Mme BURGET Marie-Antoinette 9A rue de l'Eglise 68220 WENTZWILLER :
Section 3 parcelle 385/20 pour une contenance de 1545 m²

à

Maisons EDEN 1 rue du Rhin 68270 WITTENHEIM.

Déclarations préalables

M. FEGA Sébastien 2 rue des Pâturages 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'une piscine.

M. VELIKOV Jordan 4B rue de l'Esp 68220 WENTZWILLER :
Pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit.

M. PERUCCA Nicolas 14C rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'une piscine.

M. PFEFFER Roland 19 rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :
Pour la création de deux fenêtres de toit.

Mme GUTZWILLER Sabine 7 rue des Bleuets 68220 WENTZWILLER :
Pour la couverture d'une terrasse existante.

Maisons Stéphane Berger 15 rue de Didenheim 68200 MULHOUSE :
Pour une division en vue de construire.

M. DOUILLET Guilhem 1 rue Creuse 68220 WENTZWILLER :
Pour le changement du bardage en bois en baie vitrée.

M. GRAFF Jean-Claude 22 rue de Saint Louis 68220 WENTZWILLER :
Pour une division en vue de construire.

Permis de construire

Mme WANNER Tania 5 rue de Folgensbourg 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'une maison d'habitation.

3. Finances

★ Délibération n° 1 :

Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion Commune

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-2'740,48	119'408,28	116'667,80
Fonctionnement	221'229,00	128'103,88	178'103,88
Total	218'888,52	247'512,16	294'771,68

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus

★ Délibération n° 2 :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018 sur le budget Commune

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :

- Excédent antérieur reporté fonctionnement recette 138'103,88 €
- Affectation de 40'000,00 € à la section d'investissement compte 1068 « Excédents de fonctionnement »

★ Délibération n° 3 :

Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion Annexe Commune

Budget annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	83'302,24	29'717,96	113'020,20
Fonctionnement	21'637,91	17'169,15	17'169,15
Total	104'940,15	46'887,11	130'189,35

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus

★ **Délibération n° 4 :**

Objet : Affectation du résultat 2018 sur le budget Annexe Commune

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :

➤ Affectation de 17'169,15 € au compte 002 en excédent antérieur reporté dans la section d'exploitation

★ **Délibération n° 5 :**

Objet : Vote des 4 taxes

Le Conseil Municipal décide que les taux d'imposition aux quatre taxes locales pour l'exercice de référence subiront une variation de 2% soit

Taxe d'habitation	21,76 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	15,62 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	100,71 %
CFE	>>>>

★ **Délibération n° 6 :**

Objet : Budget primitif commune 2019

Le Conseil Municipal approuve les chiffres des budgets à savoir :

Commune

- dépenses de fonctionnement	€ 787'470,88
- recettes de fonctionnement	€ 787'470,88
- dépenses d'investissement	€ 792'535,10
- recettes d'investissement	€ 792'535,10

★ **Délibération n° 7 :**

Objet : Budget assainissement annexe commune 2019

- dépenses d'exploitation	€ 77'802,98
- recettes d'exploitation	€ 77'802,98
- dépenses d'investissement	€ 220'684,23
- recettes d'investissement	€ 220'684,23

★ Délibération n° 8 :

Objet : Subventions aux associations 2019

M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les subventions allouées annuellement :

Aussi, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

ALSID	100,00
Amicale des Landais	100,00
APALIB	100,00
AS jeunes de Wentzwiller	200,00
AS Wentzwiller	600,00
Association Laura	100,00
Bibliothèque Colmar	60,00
Cercle d'histoire du Buchholz	200,00
Chorale Sainte Cécile	100,00
Collège Nerval Village-Neuf	50,00
Ecole des Missions de Blotzheim	100,00
IME	50,00
Foyer Club	19'807,12
La ligue nationale Cancer	100,00
Landskronn	50,00
Les amis du Livre	100,00
Donneurs de sang	100,00
Moto club Sundgau Bikers	50,00
Prévention routière	100,00
Sapeurs-Pompiers	200,00
Section JSP Porte du Sundgau	100,00
Steblé de Wentzwiller	100,00
Syndicat des Aviculteurs	600,00
TOTAL	23'067,12

4. Voirie

Attribution du marché ETPE

★ Délibération n° 9 :

Objet : Attribution du marché pour les travaux rue Principale à l'entreprise ETPE

Après consultation et suite à l'ouverture des plis,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Principale, aux établissements ETPE, 10 rue du Neusetz, 68840 STEINBRUNN-LE-HAUT pour un montant de 41'500,00 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dernier

Travaux rue de Folgensbourg, rue Principale et rue de Saint Louis

Concernant les travaux de renouvellement de la couche de roulement des routes départementales n°16IV et 12bisIII, rue de Folgensbourg, rue Principale et rue de Saint-Louis, dans la traverse d'agglomération de notre commune, ces derniers auront probablement lieu début septembre.

Afin de définir toutes les modalités, M. le Maire attend la confirmation d'un rendez-vous avec l'ATR du Sundgau nouvellement installée à Altkirch.

Eclairage public

★ **Délibération n° 10 :**

Objet : Remplacement de l'éclairage public de la commune en LED

Saint Louis Agglomération a mis en place plusieurs actions pour accompagner les communes dans des opérations liées au développement durable dont le remplacement de l'éclairage public en LED.

Ainsi, le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de M. le Maire :

AUTORISE celui-ci à lancer une consultation dans le cadre d'une publicité libre et de passer à cet effet les actes relatifs à un marché public.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Avancement des travaux rue du 11 Novembre

M. le Maire fait un point sur les travaux de la rue du 11 Novembre.

La partie assainissement, dont les travaux ont été réalisés par l'entreprise TP3F de Blotzheim, sont terminés. Ce sont les établissements TP du Sund'GO qui ont pris le relais et qui travailleront pendant 6 semaines au remplacement des canalisations d'eau potable.

Nids de poules

Mme Karine WILLAUER, 1^{ère} adjointe, informe le conseil municipal du fait que l'entreprise TP3F de Blotzheim est en train de faire sa tournée annuelle des « nids de poules ».

5. Saint Louis Agglomération

Création du syndicat mixte des cours d'eau

★ Délibération n° 11 :

Objet : Création du syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières,

- Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Hardt Sud,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sauruntz,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muehlgraben,;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;
- Vu l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 8 mars 2018,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,
- **RENONCE** à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération n°3 du 9 juillet 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,
- **DESIGNE** Mme SPECKER Nathalie en tant que déléguée titulaire et M. GRENOUILLET Pascal en tant que délégué suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Convention textile

★ Délibération n° 12 :

Objet : Convention pour la collecte des textiles, linge et chaussures

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, les membres du Conseil de Saint Louis Agglomération ont approuvé la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023. Plusieurs actions visant à prévenir la formation de déchets ont ainsi été dressées au sein d'un plan d'actions général.

Ce projet de convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée.

Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- **Missions confiées par les communes à SLA :**

- L'optimisation de l'occupation du domaine public de la commune d'assise en faisant implanter des conteneurs textiles aux abords des conteneurs destinés à la collecte du verre et des emballages ;
- La collecte, l'entretien des abords et le nettoyage des conteneurs TLC ;
- Un réseau de conteneurs TLC optimisé sur l'ensemble du territoire.

- **Choix des prestataires de collecte par SLA :**

- Dimension sociale :

Une attention particulière sera portée aux prestataires proposant une politique d'emploi en faveur de l'insertion sociale et menant des actions de lutte contre la précarité.

- Dimensions technique et environnementale :

Une attention particulière sera portée quant aux moyens que les prestataires dédieront à la collecte, au recyclage et au réemploi des TLC – notamment en termes d'organisation (fréquence, nombre et qualité des conteneurs) et d'intervention en cas de dysfonctionnement.

Par conséquent le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de cette convention.

6. Divers

★ Délibération n° 13 :

Objet : Recrutement d'un employé par le biais d'un Parcours Emploi Compétences (PEC)

Pour assurer le remplacement de M. Denis IMMELIN suite à son arrêt maladie, M. le Maire informe les élus qu'en partenariat avec l'agence de pôle emploi une candidature a été retenue en la personne de M. Claude HARTMANN.

Afin d'alléger les finances de la commune, il a été décidé d'embaucher la personne sous Parcours Emploi Compétences (PEC) en un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois avec une période d'essai de 1 mois non renouvelable.

Après délibération, le conseil :

AUTORISE M. le Maire par le biais d'un PEC à embaucher M. Claude HARTMANN comme agent de droit privé dont la rémunération sera basée sur le SMIC pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 2 mai 2019.

Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de stocamine

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfourer définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans

prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Le Conseil Municipal : **APPROUVE** la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

Invitation réunion publique ADRA

- Pour sensibiliser et mobiliser les riverains et le public en général contre la surdit  de l'a roport de B le-Mulhouse, l'Association de D fense des Riverains de l'A roport de B le-Mulhouse organise une r union publique le jeudi 11 avril 2019 de 19h30   21h00, au Foyer Saint Charles   Saint Louis Bourgfelden sur le th me quels risques pour les riverains de l'a roport B le-Mulhouse

Motion en réaction à la recrudescence des actes antisémites et de vandalisme contre des lieux de cultes en France

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Nous sommes beaucoup dans notre pays à être profondément choqués par des évènements qui nous semblaient d'un autre temps, où des individus vivant dans l'obscurantisme, remplis de haine, se sont attaqués à une partie de notre population tout simplement parce qu'elle était de confession juive.

La deuxième guerre mondiale a été, pensions-nous, l'aboutissement horrible de ce phénomène qui s'était répandu dans toute l'Europe.

Les survivants et témoins de cette abjection ont été nombreux à s'engager pour éclairer les jeunes générations, pour les avertir.

Nous pensions que ce travail avait permis d'ériger des garde-fous, de former des sentinelles, d'ouvrir les esprits et d'éviter que nous puissions rebasculer si facilement dans cette machination infernale qu'est l'antisémitisme.

Or aujourd'hui force est de constater que les anciens démons sont à nos portes, qu'ils s'attaquent presque quotidiennement à des enfants, à des citoyens lambda.

Ils placardent des propos antisémites sur des maisons, des écoles, détruisent des lieux de mémoire comme la synagogue de Mommenheim ou le cimetière de Quatzenheim. Ils vandalisent les représentations de personnages illustres qui ont forgé notre cinquième République comme Simone Veil.

Nous n'oublions pas non plus les actes de vandalisme commis à l'encontre d'autres lieux de culte quelle qu'en soit la confession.

Pour nous, élus républicains, il est inconcevable qu'en 2019, des enfants, des adultes, vivant en France, aient peur de descendre dans la rue, d'aller à l'école, au travail, simplement parce qu'ils sont de religion juive.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aujourd'hui exprimer publiquement notre très grande inquiétude et demander avec force que toutes les mesures soient prises pour punir les coupables et mettre un terme à cette gangrène.

Mais nous devons également nous attacher, tous autant que nous sommes, à faire renaître une prise de conscience collective, un sursaut national sans lequel ces atrocités ne sauront disparaître.

Beaucoup de ceux qui ont vécu la guerre et la Shoah sont morts aujourd'hui. Leur disparition ne doit pas être synonyme d'oubli et d'éternel recommencement.

Chevauchée de Hégenheim

- L'ATRAC, Association Transfrontalière de Amis des Chevaux, membre de l'ASL (Association Sport et Loisirs de Hégenheim) organise le Dimanche 22 Septembre 2019 avec l'aval et le soutien de Monsieur Thomas Zeller, Maire de Hégenheim, sa '5ème Chevauchée de Hégenheim' dans le coin frontalier.

Rassemblement de motards à Altkirch

- Les Riders 68 en délire organisent une promenade à travers le Sundgau d'environ 1h35, le 1^{er} mai 2019.

Leur parcours les emmènera à travers les routes départementales de notre région et particulièrement la D473 qui traverse notre village au quartier Belle-Vue.

Motion de soutien à l'ONF

- Le Conseil Municipal de WENTZWILLER réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat s'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutien le personnel de l'ONF et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermentés pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la Ligue contre le cancer pour l'attribution d'une subvention de 100 euros.

Propositions

M. WANNER Jean-Pierre, propose à la commune de lui acheter l'espace visé lui appartenant situé au lieu-dit ENGLAENDER section 16 parcelles 21 et 26.

M. KLEIN Jean-Marie souhaiterait échanger le sentier communal situé entre sa parcelle N° 176 et la parcelle voisine N° 174 dans la section 1 contre une partie de sa parcelle N° 7 située en section 16, traversée par un sentier communal.

Le Conseil souhaite pouvoir étudier la question mais demande à M. KLEIN de lui faire parvenir une demande en bonne et due forme.

Journée citoyenne

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir distribuer par rues les tracts pour la publicité et l'inscription à la 5^{ème} journée citoyenne qui aura lieu le 18 mai prochain.

Divers points concernant le domaine de la voirie

❖ Plusieurs riverains ont constaté la présence d'une camionnette stationnée dans la rue des Sources.

❖ Le câble téléphonique Orange et maintenant le câble devant contenir la fibre optique, aériens, dans la zone des chalets pendent dangereusement et risquent à tout moment d'être arrachés par les engins agricoles nombreux dans cette zone.

❖ Il a été noté, que pendant les dernières pluies, la gouttière, située sur le bâtiment agricole appartenant à M. FRISCH Raymond rue Principale, n'est raccordée à aucun tubage vers un avaloir et déverse donc la pluie sur le trottoir obligeant les piétons à descendre de celui-ci et à marcher sur la route.

❖ La Commune a demandé fin octobre 2018, au cabinet GEOMEX (Géomètres experts), le rétablissement des limites de propriété rue de Hagenthal le long du bien de M. & Mme EBERLI Fernand.

Pour les 4 points sus-cités, les élus demandent à l'adjointe responsable de la voirie de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires auprès de ces 4 protagonistes afin de régler ces problèmes dans les plus brefs délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

OTT Thierry

REICH Claudia

WANNER Rémi

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo